

## Le vade-mecum du plagieur

### Avant-propos

Depuis six ans, je m'occupe de plagiat au travers du site « Responsable ».

Vous êtes un certain nombre à me téléphoner pour me raconter votre indignation lorsque vous êtes directement mis en cause dans un cas de plagiat.

J'ai accompagné directement plus de 35 cas graves de plagiat. J'ai donc été témoin, directement ou indirectement des réactions des plagieurs. Je les publierai certainement un jour. Ensemble, nous pourrons mieux les analyser.

Mais, en attendant, voici le petit vade mecum que j'emploie pour répondre à vos doléances.

### 1 – Comment faire face à une accusation de plagiat ?

Le jour où vous recevez un courrier d'un auteur offensé, de son éditeur ou de l'un de ses pairs, vous accusant de plagiat, votre première réaction doit être de rester calme et de ne pas répondre immédiatement.

Vous devez d'abord vérifier si vous avez fait un simple copier-coller d'un texte, si vous avez traduit *in extenso* un article ou un texte écrit dans une autre langue, si vous avez emprunté les idées d'un autre auteur, ou encore si vous avez éliminé un coauteur d'un article que vous avez publié.

Tous ces faits sont aussi graves, en terme de déontologie académique, mais ils se discutent de manière différente au plan juridique.

• **Notre conseil :** Nous vous conseillons de faire appel immédiatement à un avocat. Il saura vous conseiller utilement quant à l'attitude à adopter dans les mois à venir.

### 2 – Que faire si vous êtes accusé(e) dans la presse?

Il advient que les journalistes s'emparent d'un cas mineur de plagiat, tel l'auto-plagiat ou la publication simultanée d'un article en conférence et dans un journal scientifique. Ne comprenant pas les règles de notre monde académique, des cas de calomnie peuvent avoir lieu.

L'ennui est que la plupart des journaux placent leurs articles en ligne et, que des années après les supposés faits, votre nom sera toujours associé aux mots « plagiat », « triche » ou « fraude ».

Et de blog en blog, vous risquez de payer toute votre existence une erreur d'évaluation de la gravité de la situation.

• **Notre conseil :** Que vous soyez innocent ou que vous ayez été négligent, vous devez en référer à votre instance institutionnelle. Après tout, en touchant à la réputation d'un de ses professeurs ou de ses doctorants, c'est la réputation de l'établissement qui est entachée.

Et, seule une institution aura le pouvoir de demander à ce que les articles en ligne soient retirés.

### **3- Que faire si vous êtes attaqué via le Web?**

Il advient que la personne que vous avez plagiée, ou un de ses pairs, décide de publier les écrits mis en cause sur le Web, ou qu'il en parle sur un blog.

Ici encore, vous pouvez demander par avocat interposé de faire fermer le site.

Néanmoins, notre monde étant vraiment petit, une telle action d'intimidation se saura et vous devrez subir un rappel des faits régulièrement par la voix du Web. Un avocat coûterait alors cher.

Or, chaque fois que vous serez appelé à prendre une fonction de doyen, de directeur d'études, de directeur général, ou même un poste dans une nouvelle institution, il y a de fortes chances pour que l'affaire réapparaisse sur le Web.

• **Notre conseil :**

Que vos problèmes de plagiat aient déjà été découverts ou non, le risque est trop grand. Nous vous conseillons vivement de faire une recherche de réputation chaque jour sur Google à propos de votre nom.

Certes, c'est fastidieux, mais c'est la seule chance d'éviter que votre nom ne soit un jour le motif d'un buzz fulgurant.

### **4 - Comment mesure l'étendue des dégâts ?**

Votre première attitude, c'est normal, en est une de déni.

Vous étiez « professeur », « directeur », « doctorant »... et du jour au lendemain vous êtes devenu un « tricheur ».

Vous êtes à la merci de ce que déciderait le plagié, puis toutes les personnes qui seront informées des faits.

Des règles très simples s'appliquent pour mesurer l'étendue de la rumeur et son caractère épidémiologique :

- Plus vous êtes dans une position de pouvoir (directeur de thèse, directeur d'établissement) par rapport au plaignant, et plus la rumeur se répandra.

- Plus vous êtes un cas de faute grave (ex. traduction d'un texte *in extenso* vs. copie d'une dizaine de pages d'un livre) et plus la rumeur se propagera.

- Plus vous êtes une figure iconique du système, et plus la rumeur se diffusera rapidement et largement sur le Web.

• **Notre conseil :**

Informez immédiatement le Conseil d'éthique et d'intégrité académique de votre institution (en espérant qu'il existe).

Demandez une analyse équitable de la situation par l'instance ad hoc et une « mesure » en toute objectivité de l'étendue des dégâts.

Au plus, vous risquez un blâme, une sanction administrative, mais au moins vous aurez payé votre dette envers la communauté.

Ce sera ensuite à celle-ci d'assurer votre protection dans les années à venir.

## 5 – Comment définir son axe de défense?

Parmi toutes les réactions que nous avons observées en six ans, il y en a de performantes, d'autres de très risquées. Voici nos principales observations en la matière :

- *Une réaction naturelle des doctorants.* Elle consiste à dire que vous ne saviez pas que vous commettiez un plagiat : il n'y a pas dans votre établissement de cadre institutionnel pour vous apprendre les compétences informationnelles à l'entrée en doctorat, ni de campagne de prévention. Vous prenez pour exemple ce qui se fait dans d'autres établissements et, par comparaison, vous suggérez que si la faute vous incombe, la responsabilité en revient à votre établissement et à votre encadrement direct.
- - • **Notre conseil :** Excellente défense. La naïveté d'un jeune chercheur est toujours envisagée, surtout si l'on vous définit comme « low profile » au naturel. Et, puisque vous aiderez le système à progresser, on vous en sera reconnaissant.
- *Une réaction spécifique aux jeunes docteurs.* Celle de dire que vos supérieurs n'ont pas surveillé vos débordements, les favorisant de ce fait. Cette technique à la Jérôme Kerviel fonctionnera assez bien dans notre système académique, surtout si vous n'espérez plus aucun service de vos supérieurs hiérarchiques et si vous ne risquez plus de vous rencontrer dans une association académique quelconque.
- • **Notre conseil :** Nous conseillons cette défense, surtout si votre patron n'est pas connu pour être un parangon de vertu. En effet, c'est au Directeur de thèse

d'avertir ses étudiants des risques qu'ils courent en cas de plagiat et c'est vers lui que se tourneront les critiques de ses pairs.

- *Une réaction spontanée des jeunes chercheurs.* Dans l'affolement, vous serez tentés de mentir à vos supérieurs ou à votre directeur de thèse. Ceux-ci réagissent d'abord en vous défendant corps et âme (après tout, leur réputation est aussi engagée). Mais si ensuite ils voient les preuves factuelles de votre plagiat, ils se sentent piégés.
  - 
  - • **Notre conseil :** Nous déconseillons vivement cette attitude, car vos mentors vous en voudront deux fois plus de les avoir ridiculisés. Et là, il vaudra mieux changer de métier compte tenu de la durée des rancunes dans le nôtre.
- *La réaction classique des professeurs seniors.* Elle consiste à dire que c'est un étudiant qui a écrit le texte à votre place et que vous n'avez pas su le contrôler. Même si l'excuse ne dupe personne, elle permet à vos pairs de se dire que vous avez été négligent et elle leur évite de s'interroger : « pair ou pas pair ? ».
  - 
  - • **Notre conseil :** Excellente tactique. Tout le monde préfère avoir un pair négligent qu'un pair fraudeur. S'assurer toutefois que l'étudiant incriminé est assez intimidé pour ne pas se venger sur le Web (voir ci-dessus § 3).
- *Une réaction caractéristique des fraudeurs addictifs.* Vous serez si vexé de vous être fait prendre la main dans le sac que votre réaction spontanée sera d'insulter le dénonciateur en le traitant de « délateur ». Un tel qualificatif, ramenant certains à des heures sombres de l'histoire, est fort peu prisé en Europe, surtout venant de la part d'un plagieur. Les mails, comme les téléphones, garderaient alors de solides traces de vos débordements.
  - • **Notre conseil :** Nous déconseillons vivement cette attitude et nous vous engageons plutôt à mesurer les risques attachés à tous vos autres « écrits ».
- *Une réaction caractéristique des tricheurs disciplinés.* Actif dans votre système (laboratoires, associations, administration...) vous vous sentez trahi par celui-ci lorsque vous êtes interpellé pour plagiat. Amer, vous rétorquez à qui veut l'entendre que les professeurs seniors, les chefs de service ou les dirigeants plagient tout autant que vous, donc que vous êtes normal.
  - • **Notre conseil :** Nous déconseillons absolument cet axe de défense. Même si c'est vrai, toutes les portes seront fermées devant vous avant que vous n'ayez pu apporter la preuve de vos dires.
- *Une réaction spécifique aux personnes en situation conflictuelle.* La dénonciation étant le dernier acte d'une série de tracasseries, vous clamez auprès de qui veut entendre que les preuves de votre faute ont été établies de manière incorrecte : on a fouillé votre bureau ou votre ordinateur, ou on a instrumentalisé vos assistants, ou on a acheté les preuves, ou c'est une autre personne que la victime qui a dénoncé les faits, etc.
  -

- • **Notre conseil** : Nous déconseillons ce comportement, car cela ne change rien aux faits s'ils sont établis : un plagiat est un plagiat.
- *Une réaction typique de chercheurs négligents.* Vous tombez des nues, car vous n'avez pas vu la négligence s'installer au fil des années. Vous avouez immédiatement que vous avez commis une erreur sous le stress et vous vous excusez auprès de votre « victime ». Vous espérez que ces excuses soient acceptées du plagié et que l'affaire en restera là.
- • **Notre conseil** : Nous conseillons très vivement cette attitude, si vous êtes junior, car ces histoires de plagiat embarrassent tout le monde. Si vous êtes senior, c'est plus difficile. Tentez, et dites-nous si ça fonctionne.

## 6 – Comment formuler une défense?

Il vous faut envoyer un courrier ou un courriel d'excuses à la victime directement, et non à son avocat éventuel. Écrivez ensuite à vos instances dirigeantes en mettant en copie cette lettre :

- Arguez de votre fidélité à la revue/conférence/institution.
- Acceptez les faits sans émotion.
- Situez le contexte.
- Apportez les preuves de votre loyauté.
- Formulez des excuses précises.

Le fait de formuler des excuses précises et de demander une modification des textes - par exemple l'ajout du nom d'un co-auteur spolié sur les bases de données internationales en cas d'oubli de celui-ci - cadre bien votre détermination à changer de comportement de manière non-ambiguë.

De plus, ce sera un point de référence utile à l'avocat que vous seriez sans doute contraint de consulter si l'on cherchait à trop divulguer l'affaire.

## 7 – Quelle vie après un plagiat ?

Une chose est certaine, si vous avez plagié, il y a cinq ou dix ans, vous risquez à tout moment que cela soit découvert puisque de plus en plus de textes se trouvent sur le Web et les logiciels de détection de similarité se propagent."

Nous vous conseillons vivement de vous faire accompagner par un psychologue cognitiviste qui vous aidera à comprendre pourquoi vous avez plagié et à vous réconcilier avec vous-mêmes (cf § 8, ci-dessous).

C'est le seul moyen que vous ayez de pouvoir ensuite en parler calmement et faire face à toutes les attaques que vous risquez de subir.

## **8 – En guise de conclusion : pour tous ceux qui voudraient encore fermer les yeux**

Tout plagieur est une personne malheureuse. Je dirais, après avoir écouté et observé les réactions de nombre de plagieurs, qu'une personne qui triche est toujours en détresse.

Plagier induit, en soi, un repositionnement de sa propre vision : d'elle-même, de sa place dans notre système et de son échec face aux demandes qui lui sont faites.

Le système académique pose des jalons afin de pouvoir filtrer et trier les éléments qui prétendent y occuper un certain espace. Au cours d'une carrière, ces étapes deviennent insurmontables pour certaines personnes, et elles provoquent des ruptures de leur parcours académique.

Ces ruptures avérées peuvent prendre au mieux l'aspect d'une quête du pouvoir institutionnel ou associatif, au pire celui de l'appropriation des réalisations d'autrui par le plagiat.

La souffrance peut alors devenir intolérable pour le plagieur découvert, car il doit accepter de voir son niveau réel rétabli publiquement, ce par comparaison au niveau qu'il pensait, et prétendait avoir.

Michelle Bergadaà

Genève, 1<sup>er</sup> mars 2010